



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Exercice de sécurité civile

Au Colisée - Chalon-sur-Saône

Mercredi 20 mars 2019



⚠ Restrictions de circulation

A Chalon-sur-Saône, la circulation sera interdite entre 12h00 et minuit le mercredi 20 mars :

- Avenue Léon Blum,
- Quai Sainte-Marie,
- Rue d'Amsterdam
- Promenade Sainte-Marie (dans sa partie située entre la Maison des Vins et le quai Sainte Marie)
- Rue Emile Roux

L'avenue du pont de Bourgogne (D5A) et l'établissement de restauration rapide seront libres d'accès au public.

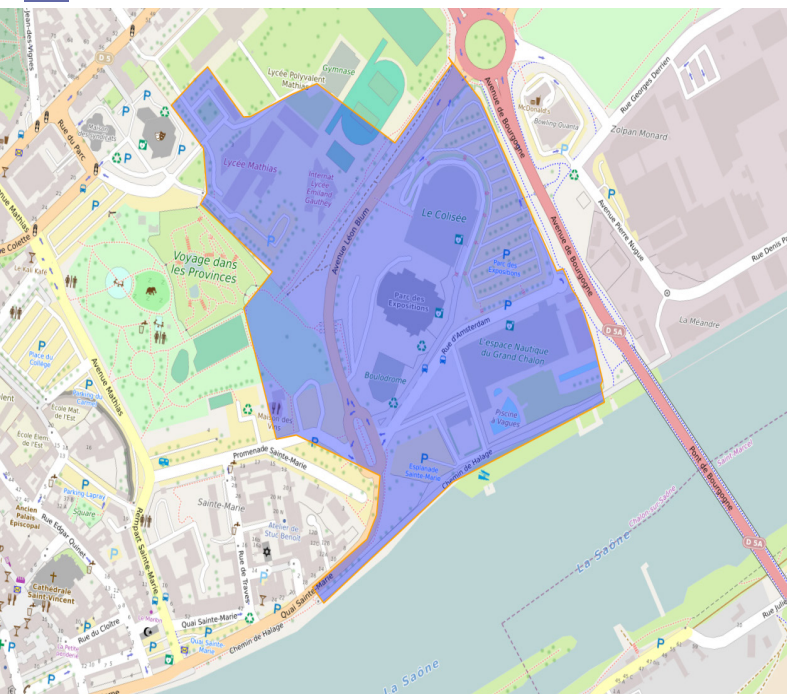
Ø Restrictions de stationnement :

Le stationnement sera interdit du 19 mars à midi jusqu'au 20 mars à minuit :

- Rue d'Amsterdam (y compris parking du Colisée),
- Avenue Léon Blum,
- Terrain Vannier,
- Quai Sainte-Marie
- Chemin de Halage,
- Terrain Vannier,
- Bastion Bas,
- Promenade Sainte Marie dans sa partie située entre la Maison des Vins et le quai Sainte Marie (y compris le nouveau parking de la Maison des Vins sur lequel stationnent de nombreux camping-cars),
- Rue Emile Roux.

Les riverains qui souhaitent accéder à leur parking ou à leur domicile par le quai Sainte-Marie seront invités à présenter un justificatif de domicile (carte grise, permis de conduire...) à l'angle du quai Sainte-Marie et de la rue Rempart Sainte-Marie.

Zone de l'exercice interdite d'accès



Fermeture le 20 mars 2019 :

- Le centre nautique sera fermé à 14h00
- Le boulodrome sera fermé toute la journée
- Le restaurant de la Maison des Vins sera fermé à l'issue du service du midi à 15h00
- La Maison des Vins (magasin) sera fermée à 15h00